

MF/ H.J.NG.M. 24.1ER.84

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 84/343 du 6.4.84

portant intégration dans la Magistrature Congolaise du Camarade OTOLO Jonas, Auditeur de Justice.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VISAS :

D.G.B.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature ;
(/u la Loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de la
Justice en République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la
Loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du Décret 183/61 du 3 Août, 1961 portant
application de la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Ma-
gistrature ;
(/u l'Ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions et
réorganisation du Ministère de la Justice ;
(/u le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le dossier formulé par l'intéressé en date du 16 Janvier
1984 ;

D.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- Le Camarade OTOLO Jonas, né en 1953 à Otema (MAKOUA) Auditeur de Justice, Licencié en Droit et Diplômé de l'Ecole Nationale de la Magistrature de Paris (ENM) est intégré dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2ème Grade, 2ème Groupe, 1er Echelon de la hiérarchie du corps judiciaire Indice 830.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 6 Avril 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Colonel Louis SYLVAL-GOMA.-

Le Gardé des Sceaux, Ministre de
la Justice,

Le Ministre des Finances,

Capitaine Dieudonné KIMEMBE.-

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

PR.....1
PM.....1
MJ.....1
SGJ/DSAF.....3
DGB.....3
DCF.....1
COUR SUPREME.....1
P.G. TPC DE B/VILLE.....3
JORPC.....1
SECM/BC.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1